

Bonjour Monsieur GALLETY,

Je prends contact avec vous ce jour suite à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

En effet lors de la mise en place du plan local d'urbanisme nous avons pu constater que la mairie de NEYRON avait déclassé notre parcelle numéro 230 de la fonction 2NA sous le POS (plan d'occupation des sols) à la fonction A (agricole) sous le nouveau PLU.

Sachant que sous le POS les deux parcelles étaient en 2NA et que la possibilité de construction était de 300 m² au sol sur les 1467 m² de terrain nous appartenant.

Cela nous a semblé totalement injustifié et incohérent car nous sommes propriétaire de la parcelle 676 qui est actuellement constructible et de la parcelle 230.

Ces deux parcelles sont bien sûr sans délimitation, formant un seul et même terrain, vous comprenez alors notre incompréhension face au déclassement de notre terrain en zone agricole.

Aujourd'hui un tiers de notre terrain est en zone constructible et les 2 autres tiers sont en zone agricole ce qui représente une grosse perte financière pour nous mais aussi une contrainte pour nos projets d'aménagement (garage, piscine ou autre).

Nous avons à cette époque rencontré Monsieur GADIOLET, maire de Neyron, qui nous avait expliqué que l'enquête public était terminée et que nous n'avions plus aucun recours possible à ce sujet, que notre "affaire" serait revue lors de la révision du PLU.

Le Plan Local d'Urbanisme étant en révision et l'enquête public en cours, nous souhaiterions vous faire part de notre vœu de faire passer notre parcelle numéro 230 de la fonction A à la fonction UB soit un retour en zone constructible.

Quelle réponse rapide pouvez-vous apporter à notre requête?

Souhaitez-vous que nous nous entretenions?

Dans l'attente de votre retour, merci de l'attention que vous porterez à notre demande.

Cordialement,

Mr MOURIER Benjamin

16 rue de Saint-Didier

0624262070